

# Humanis VOUS &

Décembre 2018

CCN Gardiens,  
concierges  
et employés  
d'immeubles








## À la une

### ❖ DSN : nouveau paramétrage à prévoir pour les flux de janvier 2019

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, votre centre de gestion change, cela implique obligatoirement une modification de votre paramétrage DSN. De nouvelles fiches amorçages sont mises à disposition sur le portail. Pour vous aider à modifier votre paramétrage DSN, retrouvez ci-dessous les informations indispensables qui doivent être modifiées **à partir du 16 janvier 2019 uniquement** (après l'envoi de votre DSN de décembre 2018).

#### IMPORTANT

Afin de permettre une gestion simplifiée de votre contrat, nous vous invitons à régler vos cotisations par prélèvement via les flux DSN, et à arrêter le paiement par virement pour l'exercice 2019.

	Avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Après le 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Paramétrage de gestion</b>		
Code organisme assureur : S21.G00.15.002	P1030 Humanis Prévoyance	P1030 Humanis Prévoyance
 Code délégataire de gestion : S21.G00.15.003	DPSAN1	<b>Retirer impérativement le code DPSAN1 de votre logiciel de paie</b>
 Référence contrat : S21.G00.15.001	Vos anciens numéros de contrats	<b>(Votre nouveau numéro d'adhérent*) - PRV pour la prévoyance (Votre nouveau numéro d'adhérent*) - FSS pour la santé</b>
 Code population	Vos anciens codes population	<b>TR100</b>
 Code option	Vos anciens codes option	<b>Retirer impérativement les anciens codes option de votre logiciel de paie</b>
<b>Paramétrage de paiement</b>		
Code organisme assureur : S21.G00.20.001	P1030 Humanis Prévoyance	P1030 Humanis Prévoyance
 Code délégataire de gestion : S21.G00.20.008	DPSAN1	<b>Retirer impérativement le code DPSAN1 de votre logiciel de paie</b>

\* Retrouvez votre numéro d'adhérent sur la lettre avenant jointe à cet envoi.

## ➤ Gestion des contrats : qu'est-ce qui change pour vous ?

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous avez de nouveaux numéros de contrats et d'adhérent, de nouvelles coordonnées postales de contact, un nouvel espace client et les documents de gestion ont été réactualisés. Focus.

Vos nouveaux numéros de contrat et d'adhérent sont indiqués dans la lettre avenant jointe à cet envoi.

### Vos numéros de contrats

De nouveaux numéros de contrats vous ont été attribués.

### Votre numéro d'adhérent

Un nouvel identifiant est créé, appelé numéro d'adhérent : il figurera sur tous les documents envoyés par Humanis et devra être indiqué dans toutes vos correspondances. Il sera identique quel que soit le nombre de contrats souscrits.

### Votre nouvel espace client

Accessible 24h/24 depuis le site [humanis.com](http://humanis.com), votre nouvel espace client vous permet d'accéder à un large panel de service en ligne et notamment une messagerie en ligne pour nous contacter.

### Vos nouvelles coordonnées de contact

Pour toute demande et afin de satisfaire au mieux le suivi de votre (vos) contrat(s), voici les nouvelles coordonnées à prendre en compte pour toute correspondance :

**Humanis**  
TSA 57372  
34186 Montpellier cedex 4  
**Tél : 09 69 36 87 73** (prix d'un appel local)



**À noter :** seules les coordonnées postales ont été modifiées, le numéro de téléphone est le même que précédemment.

### Vos imprimés de gestion

Bulletin d'adhésion, déclaration d'affiliation, formulaire de portabilité, déclaration de décès... l'ensemble des formulaires a été actualisé. Retrouvez-les sur notre site internet.

## ➤ Humanis à votre écoute

Nos conseillers se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Retrouvez leurs coordonnées sur l'ensemble de nos documents (appel de cotisation, carte de tiers payant...).

L'ensemble de la documentation contractuelle est également à votre disposition sur notre site internet :



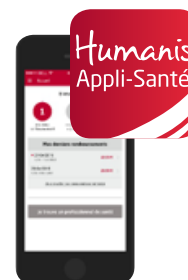
[accord-de-branche.humanis.com](http://accord-de-branche.humanis.com)  
Rubrique : **Gardiens, concierges et employés d'immeubles**

### Vous en voulez + ?

Adoptez le réflexe espace client pour gérer vos contrats en temps réel sur [humanis.com](http://humanis.com)

## Humanis Appli-Santé

Téléchargeable gratuitement sur smartphone, Humanis Appli-santé permet de bénéficier de services pratique à tout moment.



Consultation de remboursements, géolocalisation des professionnels de santé Itelis, demande de prise en charge hospitalière, échange direct avec un conseiller Humanis, carte tiers payant dématérialisée... Les salariés obtiennent leurs réponses en quelques clics !

**Rendez-vous sur Google Play  
ou Apple store et téléchargez :**

**Humanis Appli-Santé**

## ❖ Quels changements pour les salariés ?

Les salariés bénéficient des mêmes garanties qu'avant et ont toujours accès au tiers payant.

### Une nouvelle carte de tiers payant

Avec elle, plus besoin d'avancer les frais de santé. Grâce au tiers payant iSanté, les salariés payent uniquement la somme restant à charge après déduction du remboursement de la Sécurité sociale !

Éditée chaque année pour chaque bénéficiaire d'un contrat santé immatriculé sous son propre numéro de Sécurité sociale, la carte de tiers payant récapitule un certain nombre d'informations essentielles.

### À savoir :

Le tiers payant n'a pas de caractère obligatoire, il reste, pour l'instant, soumis à l'acceptation du professionnel de santé.



Détail des prestations en tiers payant.  
 Informations réservées aux professionnels de santé.

Adresse pour accéder à vos services en ligne.  
 Les nouvelles coordonnées.

Période de validité	N° Adhérent	Domaines ouvrant droit au tiers payant											
		PHAR	LABO	RADL	KINE	INFI	TRAN	OO	OY	EXTE	OPTI	CSTE	HOSP
Editée le	N° AMC												
Télétransmission	Type Conv.												
Flux SV	CSR												
Nom Prénom													
Date de naissance - Rang - N° S.S. - Clé													
Durand Paul		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
A 19/01/1974 - 01 - 274079203											PEC (1)	100	PEC (1)

Détail des prestations ouvrant droit au tiers payant (les autres garanties apparaissent dans votre tableau des garanties).

Période de validité. Dès réception d'une nouvelle carte, détruisez la précédente, elle n'est plus valable.

Votre numéro d'adhérent pour vous connecter à vos services en ligne.

Ces nouvelles cartes de tiers payant seront envoyées au domicile de vos salariés courant décembre, pour chaque bénéficiaire du régime immatriculé sous son propre numéro de Sécurité sociale.

## ❖ Dépenses dentaire et optique : Itelis, la qualité à prix négociés au service de vos salariés

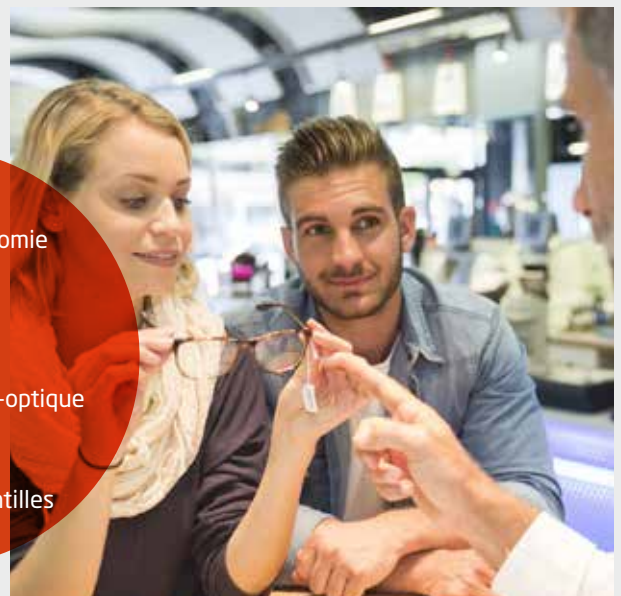
Parce que l'optique et le dentaire engendrent des coûts importants, Humanis a choisi Itelis comme partenaire pour limiter le reste à charge de vos collaborateurs. Itelis, le réseau national de professionnels de santé partenaires est inclus dans les contrats santé. Sélectionné pour ses tarifs attractifs et la qualité de ses prestations professionnelles, il permet de bénéficier de nombreux avantages exclusifs.

- Des tarifs attractifs
- Des prestations de qualité
- Un reste à charge limité
- 2 500 opticiens et 2 500 chirurgiens-dentistes dans toute la France

**40 %**  
en moyenne d'économie sur les verres

**15 %**  
minimum sur les montures et la para-optique

**10 %**  
minimum sur les lentilles



Pour trouver un partenaire Itelis, n'hésitez pas à :  
 ❖ aller sur votre espace client    ❖ consulter Humanis Appli-Santé

## Services en ligne : des nouveautés en vue !

### Adoptez le réflexe Espace client

Accessible 24h/24 depuis le site [humanis.com](http://humanis.com), les espaces clients permettent d'accéder à un large panel de services en ligne.

#### **COTÉ ENTREPRISE :**

Il est l'outil indispensable dans la gestion quotidienne des contrats santé et prévoyance avec Humanis.

- ❖ **Consulter** les coordonnées, les contrats juridiques, la liste des affiliés, les avis de paiement.
- ❖ **Gérer** les modifications, les demandes d'informations, les affiliations, les radiations, les arrêts de travail.
- ❖ **Échanger** avec nos conseillers de façon confidentielle et sécurisée.
- ❖ **Suivre** vos demandes et l'état d'avancement des démarches effectuées en ligne.

#### **Vous aviez déjà un espace client ?**

Vous pouvez continuer à consulter les informations sur votre ancien compte pendant 2 ans pour toutes les opérations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

À réception des informations que nous vous avons demandé par mail (nom, prénom...) votre espace client sera automatiquement recréé. Vous recevrez un mail confirmant l'activation de votre nouveau compte.

#### **COTÉ SALARIÉ :**

Des services et des avantages pour faciliter la vie.

- ❖ **Consulter** les contrats, bénéficiaires et garanties.
- ❖ **Télécharger** les notices d'informations, relevés.
- ❖ **Modifier** les informations personnelles, coordonnées bancaires.
- ❖ **Échanger** avec nos conseillers de façon confidentielle et sécurisée.
- ❖ **Trouver** un partenaire Itelis.

#### **Vous aviez déjà un espace client ?**

Vous pouvez continuer à consulter les informations sur votre ancien compte pendant 2 ans pour toutes les opérations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, recréez votre espace client sur notre site [humanis.com](http://humanis.com) avec votre numéro d'adhérent que vous trouverez sur votre carte de tiers payant. Ce compte concernera la totalité des personnes bénéficiaires de votre contrat.

### **Vous n'aviez pas d'espace client ?**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, rendez-vous sur [humanis.com](http://humanis.com) et laissez-vous guider dans la rubrique **Espace Clients** muni de votre numéro d'adhérent, pour créer votre nouveau compte personnalisé.

### Gérer les arrêts de travail en 1 clic

Depuis votre espace client, la gestion des arrêts de travail des salariés, pour le contrat prévoyance, est simple et facile. Vous pouvez :

- ❖ déclarer, modifier, clôturer ou supprimer un arrêt de travail,
- ❖ transmettre une pièce à un dossier, visualiser le journal de bord des arrêts de travail en cours et des arrêts clos ainsi que l'historique des déclarations sur chaque dossier,
- ❖ consulter les avis de paiement,
- ❖ générer des relevés de situation par établissement ou par salarié,
- ❖ vous abonner à l'alerte de mise à disposition d'un relevé de prestation prévoyance.

### Simplifiez vos démarches avec Prest'IJ



**Prest'IJ** est un outil de télétransmission des décomptes d'Indemnités Journalières qui facilite votre gestion.

Avec **Prest'IJ**, la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) transmet automatiquement les décomptes d'indemnités journalières (IJ) d'incapacité de travail des salariés affiliés en arrêt de travail à Humanis Prévoyance.

- ❖ Vous pouvez adresser la déclaration d'arrêt de travail initial des salariés sans attendre la réception des décomptes d'IJSS.
- ❖ Vous n'avez plus à transmettre les décomptes d'IJSS de l'Assurance maladie, Prest'IJ le fait pour vous dès que les indemnités journalières de la Sécurité sociale sont réglées.

#### **Prest'IJ c'est :**

- ❖ Une simplification des démarches administratives.
- ❖ Une transmission automatisée des décomptes d'IJSS sans aucun surcoût.
- ❖ Un paiement plus rapide : les dossiers arrêt de travail des salariés sont traités dans de meilleurs délais.
- ❖ Des données sécurisées et des échanges fiabilisés avec une traçabilité.